

*Episcopus. Dagoberto Regi Desiderius vester fidelis
&c.*

On voit de plus dans la Vie de saint Léger Evêque d'Autun, que ce Prélat étant sollicité de reconnoître pour Roi un Prince appelé Clovis, au préjudice de Théodoric Roi de Bourgogne son légitime souverain ; ce genereux Evêque protesta qu'il perdrait plutôt la vie que de violer la foi qu'il avoit, dit-il, promise devant Dieu de garder à ce Prince. *Quousque me Deus in hac vita iusserit superesse, non mutabor à fide quam Theodorico promisi coram Domino conservare.*

Voilà certainement une promesse de fidélité, & faite devant Dieu, *coram Domino* : cela ressemble assez à un serment. Mais il faut reconnoître de bonne foi que si on examine à la rigueur ces différens textes, on n'y voit aucune expression qui marque qu'il eût fait un serment formel. Peut-être que la sainteté de ces Prélats les mettoit au dessus des sermens, & que la crainte religieuse de jurer leur tenoit lieu des juremens, même les plus solennels. Il faut de plus observer que les Evêques vers le commencement de la première race, n'avoient encore ni dignitez ni puissances temporelles qui les distinguât des simples particuliers. Nos Rois à la vérité en honorèrent quelques-uns de leur plus intime confiance, & ces Princes firent même de grands biens à leurs Eglises. Les François d'ailleurs touchés de l'éclat de leurs vertus, recevoient leurs avis comme des Loix, & ils n'entreprenoient rien sans leur participation. Tout cela n'étoit encore cependant que des honneurs sans titres, & des richesses sans domination.

Mais de grands fiefs ayant été unis insensiblement à leurs croses, les Evêques sous la se-
conde